



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Adeline GELYS Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE DU GOLF

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.1612-4 et L.1612-6 ;

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2022 approuvant le budget primitif du golf 2022 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a décidé de la reprise et de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget du golf au Budget supplémentaire 2022 ;

VU l'avis de la commission municipale du 23 juin 2022 ;

VU le rapport de Antoine ARTCHOUNIN présentant le budget supplémentaire du golf pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article L.1612-6 sus-mentionné, n'est pas considéré en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ; qu'en l'espèce, les reprises de résultats sont de -5 866,27 euros pour la section de fonctionnement et +66 930,97 euros pour la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT que ce budget prend en compte l'affectation du résultat de l'exercice 2021 et intègre des dépenses nouvelles (mise en place de filets pare balles);

CONSIDÉRANT que le présent budget supplémentaire a pour objet de modifier l'équilibre du budget 2022 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
002 DEFICIT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	5 866,27
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	686,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	686,00	5 866,27
042 OPERATIONS D'ORDRE	5 923,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 923,00	0,00
TOTAL DEPENSES	6 609,00	5 866,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	5 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 609,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 609,00	0,00
TOTAL RECETTES	6 609,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux annuels & matériels)	4 314,00	8 700,00
TOTAL DEPENSES REELLES	4 314,00	8 700,00
040 OPERATIONS D'ORDRE	1 609,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 609,00	0,00
TOTAL DEPENSES	5 923,00	8 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
001 EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	66 930,97
TOTAL RECETTES REELLES	0,00	66 930,97
040 OPERATIONS D'ORDRE	5 923,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 923,00	0,00
TOTAL RECETTES	5 923,00	66 930,97

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE),

ADOPTE par chapitre, la section d'investissement du budget supplémentaire du golf pour l'année 2021 en suréquilibre, joint en annexe, arrêté à 8 700,00 euros en dépenses et 66 930,97 euros en recettes ;

ADOPTE par chapitre, la section de fonctionnement du budget supplémentaire du golf pour l'année 2021 en sous-équilibre, joint en annexe, arrêté à 5 866,27 euro en dépenses et 0,00 euro en recettes ;

NOTE que le budget du Golf n'est pas considéré en déséquilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE